



### L'édito du Maire

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous en avez profité pour vous retrouver entre amis ou en famille... Toutefois après l'épidémie de Covid, nous sommes confrontés à un épisode intense de chaleur et de sécheresse ; même si nous sommes dans une situation bien meilleure que celle de nombreuses régions de France et d'Europe.

Les prairies, les rivières et la forêt sont impactées fortement. Vous trouverez dans ce bulletin, des informations sur la forêt communale qui est importante pour notre village, d'une part pour l'aspect paysager mais aussi pour les revenus de la commune. À Malpas, la filière forestière est représentée des propriétaires forestiers jusqu'à la scierie et quelques entreprises du bâtiment, en passant par les ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers et un "sanglier").

Nous vous présentons le budget de la commune et les comptes financiers de 2021. Vous verrez que la situation financière est saine et ce grâce à des investissements souvent cofinancés par des subventions et des dépenses raisonnables. Nous avons terminé nos investissements en matière d'eau potable par le remplacement des surpresseurs qui étaient nécessaires, notamment pour la protection incendie.

Pour ce qui est de la rue principale, il reste à réaliser la réfection de la fontaine et la plantation des végétaux. Nous avons essayé d'intégrer les déplacements à pied et la pratique cycliste dans ce projet, comme d'ailleurs d'autres collectivités publiques, qui ont mis en place de nouveaux balisages : points nœuds, petite GTJ à vélo et Jurassic vélo tour.

Espérons que les prochains mois nous permettront de nous retrouver grâce aux activités mises en place par les associations notamment celle "des Aigles" : Le concert de la Chorale, la Malparty, la Saint Sapin, ...

Vous savez que la mairie est ouverte et que l'équipe municipale est là pour vous y accueillir.

Bien cordialement  
**Jean-Bernard THERY**



### Invitation

*Vous êtes cordialement invités à un pot de l'amitié pour les anniversaires de Paule JEANNEROD, 100 ans, Michelle LOIGEROT, 90 ans et les 101 ans de Denise PAQUETTE. Rendez-vous devant la salle de convivialité le dimanche 21 juillet 2022 à 11h30.*



## Comptes Administratifs 2021

Voici les résultats pour l'année 2021. Le solde global de fonctionnement (Communale + Bois + Eau) est de 141 593,38 €. Le solde global d'investissement est de 108 319,43 €. La situation financière est saine même s'il y a des différences selon les budgets.

Résultats Budget Communal	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES 2021	44 524,56 €	340 637,32 €
RECETTES 2021	182 991,98 €	349 803,32€
Résultat Exercice 2021	+ 138 467,42 €	+ 9 166,00 €
Résultat Reporté (2020)	- 15 721,55€	+ 35 983,40 €
Résultat de Clôture (2021)	122 745,87 €	45 149,40 €

L'excédent d'investissement 2021 est permis par la vente d'un terrain. Le fonctionnement est équilibré

Résultats Budget Bois (Annexe du budget Communal)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de Clôture (2021)	0 €	114 783,67 €

Résultats Budget Eau	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES 2021	256 165,98 €	39 889,94 €
RECETTES 2021	205 430,54 €	31 874,69 €
Résultat Exercice 2021	- 50 735,44 €	- 8 015,25 €
Résultat Reporté (2020)	36 309,00 €	- 10 324,44 €
Résultat de Clôture (2021)	- 14 426,44 €	- 18 339,69 €

Les investissements sont les travaux sur le réseau (Rue du Puits et de l'Église) d'un montant de 245 000 €.

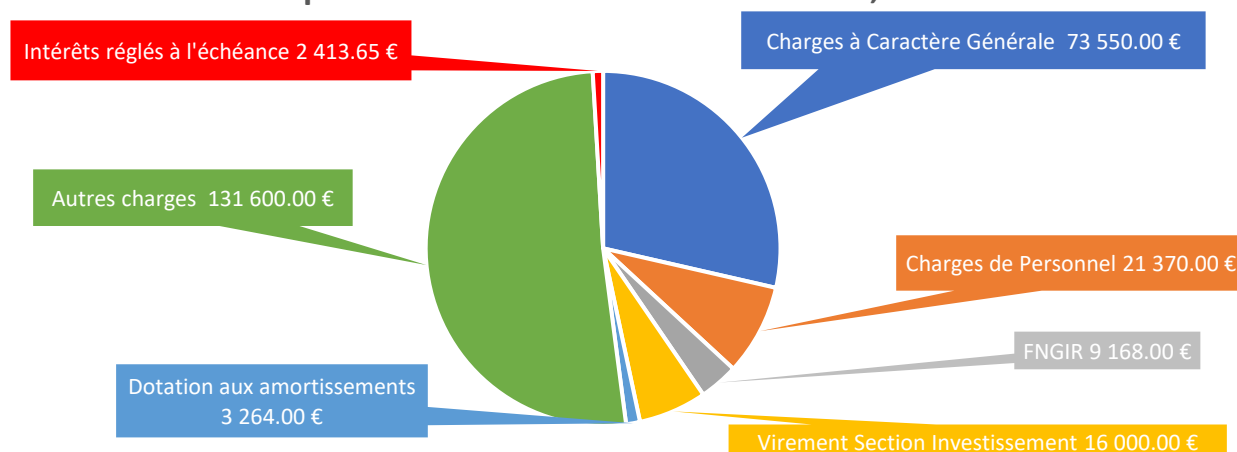
Nous avons reçu une subvention de 61 000 € en 2021, le reste arrivera en 2022.

Le déficit de fonctionnement est, entre autres, dû aux écritures comptables (Amortissement de 20 000 €).

## Budget Prévisionnel Communal 2022

Le budget prévisionnel n'est qu'un document de prévision budgétaire, la commune n'est pas tenue de réaliser toutes ces prévisions. Vous trouverez donc ci-après quatre graphiques, représentant le budget principal communal.

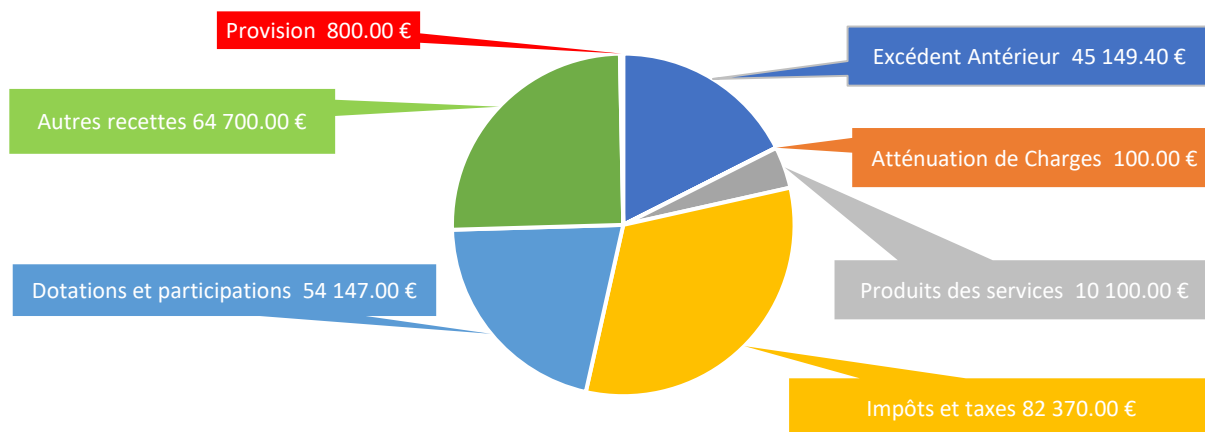
### Dépenses de Fonctionnement : 257 365,65 €



Les charges à caractère général prévues à hauteur de 73 550 € correspondent à des dépenses de fonctionnement courantes (électricité, assurance, entretien voirie...). Les autres charges (de gestion courante) sont des versements à des budgets annexes (virement pour combler un déficit du budget Eau), et des participations au budget « syndicat Malpas/La Planée » qui gère l'employé intercommunal et son matériel, ainsi qu'au budget de l'école d'Oye et Pallet.

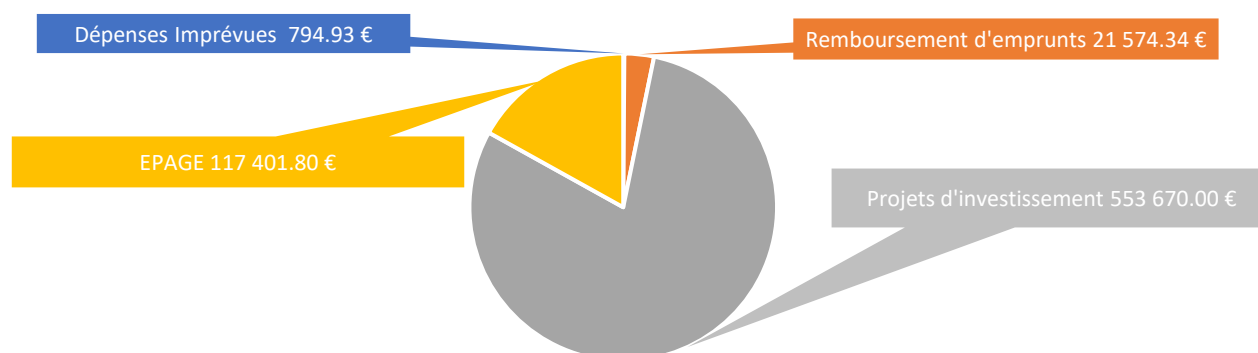
**FNGIR** : Fonds National de garantie individuelle de ressources qui a été créé pour donner suite à la suppression de la taxe professionnelle afin que les communes qui ont perçu plus de taxes les reversent dans un « pot commun » pour compenser les communes perdantes.

## Recettes de Fonctionnement : 257 365,65 €



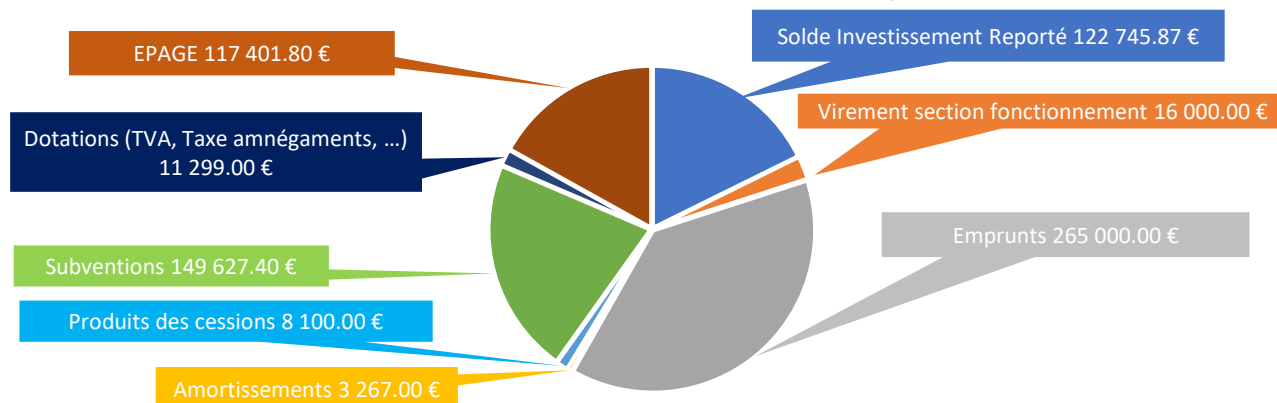
Les recettes sont composées de l'excédent des années antérieures (45 149,40 €), d'impôts (82 370 €) et de dotations de l'État (54 147 €). Les autres recettes sont liées aux loyers (restaurant et terrains communaux) et autres redevances.

## Dépenses d'investissement : 693 441,07 €



Le remboursement d'emprunt représente une charge de 21 574,34 € soit 3,2 % des dépenses d'investissement (2 emprunts en cours : route de La Planée [fini en 2022] et panneaux photovoltaïques [fini en 2024]). Des investissements sont prévus notamment liés à l'aménagement de la rue principale pour un montant de 463 320 €, mais aussi des projets pour le restaurant, le pastoralisme et l'achat d'une déneigeuse (avec le syndicat Malpas/La Planée).

## Recettes d'investissement : 693 441,07 €



Les recettes d'investissement sont principalement liées à la contraction d'un emprunt (265 000 €) pour les travaux de la rue principale, mais aussi par différentes subventions pour ce projet (149 627,40 €). Le virement de la section de fonctionnement correspond à une obligation de combler le déficit 2021 par un versement de la section de fonctionnement (16 000 €).

Il apparaît également un remboursement de TVA sur les dépenses engagées en 2020, pour 11 299 €. Une écriture concernant l'EPAGE et les travaux réalisés dans la tourbière nous a été demandée par le percepteur. Ce montant (117 401,80 €) s'équilibre entre recettes et dépenses.



Notre Bibliothécaire Marie ARMBRUSTER a pris sa retraite en cette fin d'année scolaire. Merci à elle pour son travail, mais aussi pour les différents articles qu'elle nous préparait pour le bulletin.



Les Mamans du villages se sont retrouvées pour le retour du célèbre « repas de la fête des Mères », après 2 ans de COVID. Elles étaient ainsi 36 à participer au repas organisé au « Relais de Malpas ».

Deux Panneaux ont été posés par l'EPAGE (un vers la mairie, l'autre vers la ferme de Julien VIENNET) afin d'expliquer les travaux de restauration de la tourbière, ainsi que des explications sur la faune et la flore.



Comme chaque année, merci aux jardinier(e)s venus prêter main forte pour le plantage et l'arrosage des fleurs. Elles ont embelli notre village, bien que nous ne puissions plus les arroser maintenant.

L'association « Les Aigles de Malpas » a pu effectuer sa traditionnelle brocante cette année au mois de Mai. Après trois ans d'absences à cause du COVID, le soleil ainsi que les visiteurs étaient au rendez-vous



Vous avez été nombreux à vous joindre à nous lors de la cérémonie du 8 mai. C'est avec plaisir que nous avons partagé le verre de l'amitié en extérieur

## Du côté de l'École

Les CM1-CM2 en sortie pédagogique sur la tourbière de Malpas. Plusieurs séances en cette fin d'année, pour découvrir les étapes de formation de ce milieu particulier, l'impact des activités humaines et l'écosystème de la Tourbière. L'an Prochain, les CM1-CM2 s'inscriront dans un projet d'école de la forêt avec l'association des communes forestières.

Les CE1-CE2 ont suivi « l'école du dehors », toutes les matières peuvent être abordées en s'appuyant sur l'observation des environs. L'an Prochain, toutes les classes ont projet de suivre cette méthode.



## Point sur les Travaux

Depuis le début de l'année, deux chantiers importants se sont déroulés :

- ✓ Le changement du suppresseur fin juin, qui a résolu notre problème récurrent de pression d'eau. Le nouveau suppresseur a été mis en place durant deux jours et le tableau électrique du château d'eau a été mis aux normes. Il ne reste plus qu'une intervention d'Enedis afin de changer le compteur électrique.
- ✓ La rénovation de la rue principale a bien avancé car il ne reste plus que quelques finitions. Le chantier n'aura pas été de tout repos pour l'entreprise et l'équipe municipale, mais nous aimerions remercier celles et ceux qui ont été patients avec les déviations. Nous espérons que les nouvelles installations réduiront la vitesse et sécuriseront les piétons.



### Nous en profitons pour rappeler qu'à la suite des travaux :

- ✓ La rue principale est dorénavant limitée à 30 Km/h sur toute sa longueur.
- ✓ La rue du sauvage est toujours limitée à 50 km/h sur toute sa longueur.
- ✓ Les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons et des vélos.
- ✓ Les voitures doivent être garées sur les places de parking spécifiques et en aucun cas sur la route, les trottoirs ou les bords de route, et cela dans tout le village.
- ✓ Les routes doivent être dégagées de tout obstacle (cône, vélos, jeux, voitures, ...).

## Points Nœuds et Jurassic Vélo Tour

Un panneau et un porte vélos du « Jurassic Vélo Tour » seront bientôt installés à Malpas près de l'Eglise.

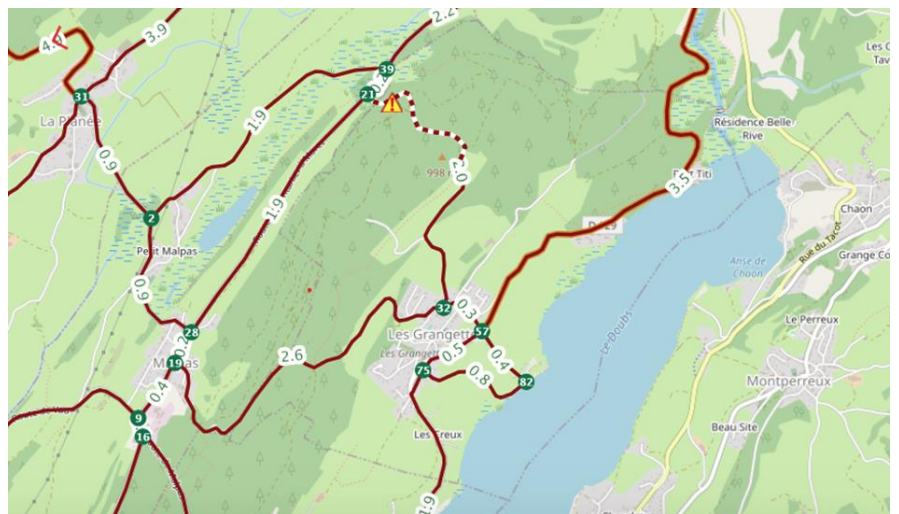
Ce dispositif, porté par les Communautés de communes environnantes et le Parc Naturel régional du Haut-Jura, propose 29 circuits de balade afin de découvrir les richesses naturelles et culturelles des montagnes du Jura. Nous faisons partie du circuit « De Saint-Point à Malpas » : du grand lac de Saint-Point au trésor méconnu de Malpas », long de 24,8 Km avec un dénivelé positif de 458m. Plus d'informations sur <https://www.jurassicvelotours.fr>.

Des panneaux du réseau « points nœuds » du département du Doubs ont été installés dans les différents croisements des routes de la commune.

Les Points-Nœuds permettent de créer un itinéraire sur-mesure avec les numéros attribués à chaque croisement.

Ainsi le panneau ci-contre est le point n°9, il permet d'aller vers le croisement n°19 en prenant à droite ou au croisement n°24 en allant tout droit. Sur le site du département vous pouvez retrouver tous les points nœuds, grâce à une carte interactive. Plus d'info sur le site :

<https://www.doubs.travel/pratiquer/activites-itinerance/pointsnoeuds/>





Notre village et sa forêt sont à l'image des montagnes du Jura. Le mot « **Jura** » vient du mot « **iuris** » en gallique. Ce mot signifiait « **Montagne boisée** » ou « **Hauteur boisée** », ce qui correspond bien à notre paysage. Environs plus de 45% du territoire de la Franche-Comté est recouvert par des forêts, dont la majorité se trouve dans les départements du Jura et du Doubs.

Pour Malpas, la forêt communale s'étend sur plus de 200 ha soumis à l'ONF. Une autre partie ne l'est pas (vous trouverez en page 7, le plan de la forêt communale qui est soumise à l'ONF).

### Mais qu'est-ce que cela signifie soumise ou non soumise ?

La commune est soumise au régime forestier (régime juridique visant à entretenir et pérenniser les forêts) ce qui fait de l'Office National des Forêts



nous assiste en étant le gestionnaire de notre patrimoine forestier. Ainsi l'ONF s'occupe du plan de gestion, des coupes, des entreprises (buchières, débardeurs, transporteurs, ...) et des ventes au nom de la commune. Les parcelles qui ne sont pas soumises à l'ONF sont gérées directement par la commune. Notre garde forestier est Antoine COUETTE.

### Composition de la forêt communale.



Elle est en grande partie composée de résineux. Quelques feuillus sont néanmoins présents.

Comme nous l'avons précisé dans le précédent bulletin, les scolytes (petits insectes) s'attaquent à nos épicéas, ce qui les fait mourir et la sécheresse n'a pas aidé à améliorer la situation.

Malgré tout, la vente de Mai à Champagnole a été excellente avec de nombreuses offres mais aussi une demande qui a permis une augmentation du prix de vente des Chablis (bois sec sur pied). Le prix a augmenté de 15 €, soit entre 50 et 55 € par m<sup>3</sup>. Après abattage et façonnage, il reste à la commune entre 20 et 30 € du mètre cube de bois sec. En 2021 il ne restait que quelques € malgré une aide de l'état pour financer le transport.

## Le Saviez-vous ?



Pour la commune, les ventes de bois font partie des principales sources de revenus.

**En 2021, les ventes de bois sont de :**  
70 276,66 €.

Il faut soustraire à cette somme les différents frais suivants :

**Frais exploitation :**  
25 120,49 €  
(Bucheronnage, débarbage)

**Entretien des bois :**  
2 881,23 €  
(Travaux sylvicoles)

**Frais ONF :**  
4 556,13 €  
(Cotisations, contribution à l'hectare et frais de garderie)

**Résultats (Bois) en 2021 :**  
70 276,66 – 32 557,75 =  
**37 718,81 €**

Le Budget BOIS en 2021 possédait un excédent reporté (de 2020) de 97 064,86 €.

En 2022, l'excédent cumulé sera de 114 783,67 €, sachant que 20 000 € ont été reversés au budget communal en 2021.

Nous avons pris l'habitude de laisser des excédents sur le budget BOIS de façon à nous permettre si nécessaire de ne rien récolter pendant une année et d'observer le budget communal objectivement.



Le prix des bois verts augmente également. Mais nous ne pouvons couper trop de bois chaque année. Pour Malpas, nous estimons ne pas devoir dépasser 1000 m<sup>3</sup> par an afin de préserver notre forêt. En 2022, nous aurons coupé 600 m<sup>3</sup> de Chablis dans la forêt soumise à l'ONF et 200 dans la forêt non soumise ; auquel nous pouvons rajouter 600 m<sup>3</sup> de coupe sanitaire de bois vert sur les parcelles 3 et 31/32.

Par ailleurs, les constructions en bois ont tendance à diminuer ce qui impacte le marché. L'Allemagne a stoppé ses exportations vers la Chine et les USA, elle se replie sur le marché européen. L'observatoire national des forêts nous informe que la situation sanitaire est de plus en plus difficile, un arbre sur cinq est malade ou attaqué par les insectes. Le prix des bois devrait donc baisser encore en cette fin d'année.

**Jean-Bernard THERY, Antoine COUETTE et Simon VIENNET**

## La filière Forêt à MALPAS



ETF :  
Simon  
VIENNET

et

Sebastien  
NAVASQUEZ



Sanglier :  
Nicolas  
MILOVANOVIC

et

Antoine THOMET  
Acheteur pour la  
SIF



Scierie :  
LA SIF (Société Industrielle Forestière)



## Arrêté concernant les feux

Arrêté préfectoral du 14 Février 1977, concernant les interdictions de brûler, notamment en forêt. Dans ce contexte de sécheresse, il est important de respecter ces interdictions.



Il est interdit de porter ou d'allumer un feu (y compris pour un barbecue) au sein des bois, forêt, prairie ou tourbières.

Il est formellement interdit de procéder au brulage des déchets (ménagers ou verts), détritiques et autres résidus pour les particuliers, entreprises et collectivités.

# Forêt communale de MALPAS

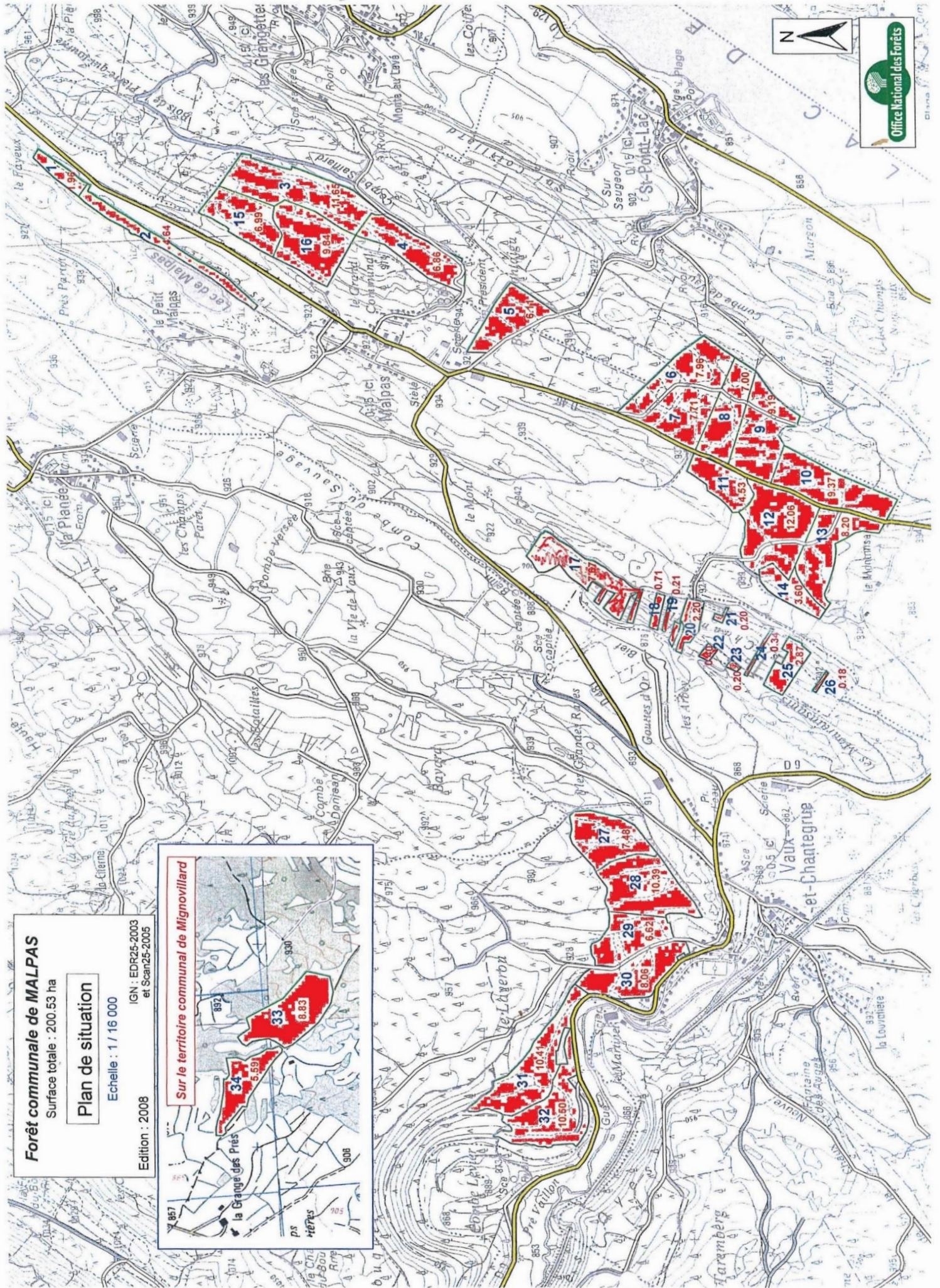
Surface totale : 200.53 ha

## Plan de situation

Echelle : 1 / 16 000

IGN : EDR25-2003  
et Scan25-2005

Edition : 2008





## Les enfants à la découverte du saxifrage œil de bouc

Une classe de l'école d'Oye et Pallet a participé aux dernières plantations de la Saxifrage œil de bouc dans la tourbière de Malpas.

Petit Rappel, c'était dans le Bulletin n°15

### Projet de réintroduction du Saxifrage œil-de-bouc

Après plus de 10 ans de travail de recherche et d'expérimentation, l'année 2017 marque pour le Conservatoire botanique national de Franche-Comté–Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI), le lancement du projet de réintroduction du Saxifrage œil-de-bouc, en danger critique d'extinction et dont la dernière station française connue à ce jour est située dans le Doubs. La commune de Malpas fait partie des communes concernées par le projet. Des plants ont été réintroduits en 2018 et 2019.

Camille BARBAZ,

Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (EPAGE)

### La Saxifrage œil de bouc



Sources

<http://cbnfc-ori.org>

De son vrai nom  
*Saxifraga hirculus*

*Espèce en danger*

Plante emblématique du massif du jura, seul lieu où la petite fleur a désiré prendre racine. Elle affectionne tout particulièrement les tourbières.

Merci de ne pas essayer de la retrouver au risque de marcher dessus et de faire capoter le projet de réintroduction.

Les botanistes du conservatoire national botanique, les représentants de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), le maire et l'ancien maire, la bibliothécaire et l'institutrice ont accompagné les enfants.



Animation tout au long de la journée : lecture de paysage, reconnaissance des plantes, comprendre l'intérêt de protéger les milieux qui conservent l'eau de pluie et randonnée pédestre au programme.

Le conservatoire botanique va scruter avec grande attention l'avenir des petites fleurs dorées qui, espérons-le, n'auront pas souffert du sec ...

## Les Bons gestes : Santé, canicule, sécheresse

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la commune ne connaît pas de pénurie d'eau potable. Nous puisons l'eau dans le lac Saint-Point (via le syndicat des Tareaux situé aux Grangettes), par contre d'autres communes (qui sont notamment connectés à des sources) connaissent des pénuries.

Par conséquent nous vous demandons de respecter les consignes sur les restrictions d'eau (Voir la page n°10), nous sommes depuis fin juillet en niveau « crise » et même si la pluie s'annonce, les réserves restent à un niveau très faible.

L'Agence Régionale de Santé nous rappelle les bons gestes à adopter en cas de canicule :

### Canicule : Conseils de prévention à l'attention des personnes fragiles.

- ✓ Maintenez votre logement frais (fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais),
- ✓ Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif, Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour,
- ✓ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, et osez demander de l'aide.
- ✓ Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de déshydratation. Ils doivent boire abondamment surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées.
- ✓ Dans tous les cas, il convient d'éviter les efforts physiques intenses, de rester le moins possible à la chaleur, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la

Enfin l'ARS nous rappelle que les hôpitaux sont en sous-effectifs, et vous incite à suivre la procédure suivante afin de ne pas encombre les services d'urgence :



# PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

## Arrosages

## Nettoyages

## Remplissages / Vidanges

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	Espaces verts, arbres et arbustes	Golfs et terrains de sport enherbés	Toitures, façades, terrasses	Voitures	Voiries	Piscines privées	Piscines ouvertes au public	Plans d'eau
<b>Alerte 1</b>									
	Interdit entre 8h et 20h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)	Interdit sauf avec matériel HP <sup>6</sup>	Interdit sauf stations économes <sup>5</sup> (HP <sup>6</sup> / recyclage)	Autorisé uniquement avec auto-laveuse ou HP <sup>6</sup>	Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 <sup>ères</sup> restrictions	Pas de restrictions particulières	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Alerte renforcée 2</b>									
	Interdit sauf arroser potagers entre 20h et 8h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit sauf green et départs et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf stations économes <sup>5</sup> (HP <sup>6</sup> / recyclage)	Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 <sup>ères</sup> restrictions	Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Crise 3</b>									
	Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	Interdit	Interdit sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	Interdit sauf autorisation (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit sauf impératif sanitaire	Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette <sup>4</sup> )	Interdit	Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1)

Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.

2. Alerte renforcée (niveau 2)

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

3. Crise (niveau 3)

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

4. Affichette

Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.

5. Station économe

Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT.

6. HP

Haute pression

## À vos Agendas

- ✓ **Dimanche 21 août 2022 à 11h30** : Pot de l'amitié offert par la municipalité pour les anniversaires de Paule JEANNEROD (100 ans), Michèle LOIGEROT (90 ans) et Denise PAQUETTE (101 ans).
- ✓ **Jeu**di 1 septembre 2022 : Rentrée des classes pour la majorité des écoliers, collégiens et lycéens (selon les établissements).
- ✓ **Samedi 10 septembre 2022 de 10h à 16h** : Portes Ouvertes au Centre de Première Intervention Renforcé de Labergement. Au programme de la journée : visite des locaux, démonstrations de premier secours, animations, petite restauration et buvette.
- ✓ **Samedi 10 septembre à 21h** : Séance AquaCiné à la piscine de Malbuisson avec la projection du film « Le Grand Bain » (Sur réservation, se renseigner auprès de la piscine).
- ✓ **Vendredi 11 novembre 2022 à 11h** : Commémoration, au monument aux morts, du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 et de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.
- ✓ **Dimanche 2 octobre 2022 à partir de 9h00** : 3<sup>ème</sup> édition de « La Malparty » avec au programme : promenade, animations, ...

## Arrêté préfectoral

Vous êtes un particulier et vous souhaitez effectuer des travaux de bricolage et/ou de jardinage à l'aide d'outils et/ou d'appareils bruyants ? Alors sachez qu'un arrêté préfectoral vous impose de respecter les horaires suivants :

### Semaine

De 8h à 12h et de 14h à 19h30

### Samedi

De 9h à 12h et de 15h à 19h30

### Dimanche et Jours Fériés

De 10h00 à 12h00

## Déchetterie de La Fuvelle (Labergement Saint-Marie)

Du 01/04 au 31/10	Matin	Après midi	Du 01/11 au 31/03	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Lundi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Mardi	Fermé	Fermé	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Mercredi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15
Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Jeudi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 30	Vendredi	Fermé	13 h 30 - 17 h 15
Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 30	Samedi	9 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 17 h 15

L'accès à la déchetterie doit se faire obligatoirement avec une vignette accolée sur votre pare-brise (disponible en mairie).

La déchetterie est fermée les jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre 2021.

## Etat Civil

### Décès :

- ✓ Mme Bernadette MAHIER, nous a quitté le 20 mars 2022 à l'âge de 98 ans.
- ✓ M. Michel LARESCHE, nous a quitté le 28 juin 2022 à l'âge de 68 ans.

## Rappel

Merci à tous de :

- ✓ Tenir votre chien en laisse,
- ✓ De respecter les règles de sécurité routière (vitesse, STOP, ...) et d'éviter les nuisances sonores sur l'ensemble du territoire communal, ceci afin de respecter son voisinage.

Imprimé par nos soins – Directeur de la publication : Jean-Bernard THERY. Coordinateur : Fabien SAILLARD. Équipe rédactionnelle : Vincent JEANNIN, Dominique LEFORT, Aurélie CHARDON.

Avec l'aimable participation de : Carine BOURDIN, Antoine COUETTE, Simon VIENNET, Marie-Pierre SAILLARD et Didier COQUERET.